



Ce dossier contient des fiches vous indiquant les procédures à suivre dans certaines situations (accident, maladie, intoxication, incendie).

Le stress engendré par une situation critique nécessite que l'on s'y prépare. Il est donc du devoir de la direction du séjour de préparer son équipe aux cas d'urgence (éventuellement de déléguer certaines responsabilités).

Cadre – consignes SÉCURITÉ - URGENCE

▶ **A lire en premier**

▶ **Accidents**

▶ **Blessures**

▶ **Intoxication**

▶ **Maladie**

▶ **Incendie**

▶ **Carte annonce**

Autres documents à prendre en compte:

- Responsabilités équipes
- Repères pour la préparation des séjours



A lire en premier:

Ce dossier contient des fiches vous indiquant les procédures à suivre dans certaines situations (accident, maladie, intoxication, incendie).

Le stress engendré par une situation critique nécessite que l'on s'y prépare. Il est donc du devoir de la direction du séjour de préparer son équipe aux cas d'urgence (éventuellement de déléguer certaines responsabilités). La direction du séjour veillera en particulier à :

- Distribuer et faire compléter la carte avec numéros d'urgence. La possession de cette carte en tout temps sera également vérifiée
- Distribuer la carte "Que faire en cas d'urgence", s'assurer de sa compréhension et en vérifier la possession.
- Vérifier (éventuellement compléter et/ou mettre à jour) l'affichage des numéros d'urgence et de la procédure en cas d'incendie.
- Avoir pris connaissance des fiches Accidents – Blessures – Intoxication – Incendie, anticiper les prises de décisions, inventorier les compétences au sein de l'équipe, désigner les éventuels leaders.
- Vérifier le contenu de la pharmacie et organiser la distribution des médicaments sous ordonnance (rappel : ne pas donner de médicaments sans avis médical)
- Savoir utiliser les éléments contenus dans la pharmacie
- Connaître les lieux ; en particulier en cas d'incendie:
 - emplacement des moyens de défense (+ circonstances d'utilisation)
 - consignes incendie (fiche ECA)
 - issues de secours et cheminement vers la place de rassemblement
 - place de rassemblement
 - quels enfants / quelles chambres évacuer

Activités particulières:

Baignade

En l'absence d'une réglementation suisse ou cantonale concernant la baignade dans le cadre de centres de vacances, *Vacances des Jeunes* recommande:

Indications pour l'équipe d'encadrement:

- contrôler l'effectif des jeunes au début et à la fin de chaque moment d'activité dans l'eau
- si la température de l'eau est inférieure à 19° C, réduire la durée des moments dans l'eau; compléter par des jeux hors de l'eau
- par temps frais, prévoir des activités de réchauffement après la baignade
- éviter de rester longtemps inactif avec un maillot de bain mouillé, surtout si l'air est frais
- dans la mesure où vous ne connaissez le niveau de natation des jeunes que par les informations données sur le bulletin d'inscription, une limite de profondeur de l'eau doit être matérialisée (ligne de bouteilles en PET confectionnée par les jeunes par exemple)

Natation au lac ou en eau libre:

- éviter des endroits inconnus, les marais, les étangs, les lacs de montagne, les algues
- surveiller constamment le groupe (organiser, de préférence, l'activité par groupe de 2 ou 3 jeunes). Cela signifie que, dès lors que des jeunes sont en activité dans l'eau, au moins deux membres de l'équipe d'encadrement supervisent l'activité
- interdire les engins gonflables pour nager, prendre garde aux bateaux

Matériel:

- on veillera à ce que le matériel de premier secours, adapté aux circonstances, soit disponible; par exemple: téléphone et liste des numéros utiles, pharmacie, ...

Règles élémentaires de comportement à rappeler aux jeunes:

- ne pas sauter dans l'eau en état de transpiration
- ne pas pousser ou se faire des «bouchons» dans l'eau
- bien se sécher après le bain
- utiliser les protections solaires adéquates (crème, casquette, T-shirt, ...)

Autres activités

En l'absence d'une réglementation suisse ou cantonale propre aux centres de vacances, *Vacances des Jeunes* recommande:

Activités animées par l'équipe d'encadrement:

Certaines activités ont lieu en dehors du cadre connu par les participant-e-s. Une nuit sur la paille, une randonnée d'une journée, un jeu de nuit, ou encore une sortie à VTT exigent de l'équipe d'encadrement une préparation spécifique.

VTT

Le vélo tout terrain (VTT) se pratique en grande partie dans des lieux non réservés à la circulation; cette activité nécessite donc le respect de règles de comportement particulières:

- le port du casque est obligatoire et il doit avoir une taille adaptée
- respecter la flore, la faune et l'environnement
- utiliser les chemins et sentiers existants et donner la priorité aux parcours VTT là où ils existent
- céder la priorité aux piéton-ne-s
- fermer les portails («clédars»)
- pour avoir l'autorisation de pratiquer cette discipline sur le réseau routier public, le jeune doit maîtriser la conduite de son vélo, connaître les dangers de la circulation, se comporter dans le trafic sans l'entraver, ni mettre en danger ceux qui utilisent la chaussée.
- un rappel des dispositions spécifiques à la circulation en groupe est nécessaire.
- les cycles doivent être en parfait état de fonctionnement, complètement équipés et munis d'une vignette valable.

Activités animées par des spécialistes diplômés:

Certaines activités sont obligatoirement encadrées par des moniteurs diplômés: escalade, spéléologie, canyoning, ... (cette liste n'est pas exhaustive). *Vacances des Jeunes* contractualise les prestations attendues lors de la préparation du séjour. L'équipe d'encadrement peut participer aux activités en se conformant aux instructions données par les spécialistes engagés.



ACCIDENTS

Qui prend en charge ... ?

▶ ... le(s) blessé(s) = → L'adulte le mieux formé – il peut demander de l'aide

▶ ... le reste du groupe = → Les autres adultes (au minimum 1), qui seront attentifs à :

- mettre en sécurité
- rassurer
- éloigner et occuper

Quels secours alarmer... ?

▶ ... si des tiers sont impliqués : → Sans blessés

- Gendarmerie

→ Avec blessés

- Gendarmerie
- Ambulance

▶ ... pas de tiers impliqués : → voir fiche "blessures"

Type de blessure... ?

▶ pas d'intervention médicale → voir fiche "blessures"

Un enfant doit-il quitter le camp... ?

→ voir fiche "blessures"



BLESSURES

Qui prend en charge ... ?

▶ ... le(s) blessé(s) =

→ L'adulte le mieux formé – il peut demander de l'aide

▶ ... le reste du groupe =

→ Les autres adultes (au minimum 1), qui seront attentifs à :

- mettre en sécurité
- rassurer
- éloigner et occuper

Type de blessure... ?

▶ ... superficielle =

- Porter des gants
- Désinfecter avec produit incolore, poser un pansement propre
- Si pas de consultation du médecin, surveiller régulièrement la plaie et renouveler le pansement
- Si le rappel du tétanos a plus de 5 ans (voir bulletin d'inscription), consulter un médecin
- Si consultation du médecin, la direction du séjour avertit les parents, le répondant et le secrétariat. Répondant et secrétariat peuvent venir en appui pour l'information à donner aux parents (assurances, remboursements, ...)

▶ ... plus importante =

- Porter des gants
- Désinfecter avec produit incolore, poser un pansement propre
- Accompagner l'enfant chez le médecin ou à l'hôpital (ambulance si nécessaire)
- Accident en montagne : alarmer l'hélicoptère
- Avertir la direction du séjour le cas échéant (déplacement, ...). La direction du séjour avertit les parents, le répondant et le secrétariat. Répondant et secrétariat peuvent venir en appui pour l'information à donner aux parents (assurances, remboursements, ...)

Suite →

▶ ... brûlure

- Refroidir dans les plus brefs délais à l'eau courante (env. 15 degrés) pendant 15 minutes. Une piscine, une rivière, un lac peuvent également être utilisés
- Si 1^{er} degré (peau rouge) : consulter le médecin en cas de malaise-s
- Si 2^e (cloques) ou 3^e degré (carbonisation ou cuisson) : toujours montrer au médecin

Un enfant doit-il quitter le camp ou être hospitalisé... ?

▶ ... NON =

- Suivre les prescriptions médicales
- Consulter selon indications du médecin

▶ ... OUI =

- Appliquer les consignes du médecin et lui demander d'informer les parents sur l'état de santé de l'enfant
- Planifier avec les parents de l'enfant son retour (sauf cas d'hospitalisation)
- Expliquer aux enfants pourquoi l'un des leurs quitte le séjour
- Avertir le répondant / le secrétariat



INTOXICATION

Intoxications d'origine alimentaire ... ?

Nourriture du camp

▶ ... NON =

→ Passer au point suivant

▶ ... OUI =

- Isoler immédiatement les restes de nourriture concernés
- Préparer le bulletin d'inscription de l'enfant et consulter le médecin
- Si plus d'un enfant est concerné, faire venir le médecin ou les services d'urgence
- Si consultation du médecin, la direction du séjour avertit les parents, le répondant et le secrétariat. Répondant et secrétariat peuvent venir en appui pour l'information à donner aux parents (assurances, remboursements, ...)

Intoxications d'origine connue ... ?

... suite à consommation personnelle (baies toxiques, autre substance, ...)

▶ ... NON =

→ Passer au point suivant

▶ ... OUI – enfant conscient =

- Isoler immédiatement le produit concerné
- Interroger l'enfant sans le stresser pour déterminer la quantité exacte de substance
- Téléphoner au centre anti-poison et suivre les consignes reçues
- Si consultation du médecin, la direction du séjour avertit les parents, le répondant et le secrétariat. Répondant et secrétariat peuvent venir en appui pour l'information à donner aux parents (assurances, remboursements, ...)

▶ ... OUI – enfant inconscient =

- Isoler immédiatement le produit concerné
- Examiner, mettre en position latérale de sécurité
- Alarmer les services d'urgence
- En fonction des informations reçues des secours et de l'évolution de la situation, la direction du séjour avertit les parents, le répondant et le secrétariat. Répondant et secrétariat peuvent venir en appui pour l'information à donner aux parents (assurances, remboursements, ...)

Suite →

Intoxication par inhalation de fumées ?

ou autre inhalation

▶ ... NON =

→ Passer au point suivant

▶ ... OUI =

- Attention de ne pas pénétrer dans un local avant qu'il soit aéré. Appeler les pompiers. Leur signaler que les urgences n'ont pas été avisées.
- Avertir le répondant / le secrétariat
- Remarque : un tissu mouillé devant le nez ne protège PAS des gaz toxiques !

Intoxication d'origine inconnue

▶ ... OUI =

- Si nécessaire: protection des lieux
- Examiner, mettre en position latérale de sécurité
- Alarmer les services d'urgence
- En fonction des informations reçues des secours et de l'évolution de la situation, la direction du séjour avertit les parents, le répondant et le secrétariat. Répondant et secrétariat peuvent venir en appui pour l'information à donner aux parents (assurances, remboursements, ...)

Un enfant doit-il quitter le camp ou être hospitalisé... ?

▶ ... NON =

- Suivre les prescriptions médicales
- Consulter selon indications du médecin

▶ ... OUI =

- Appliquer les consignes du médecin et lui demander d'informer les parents sur l'état de santé de l'enfant
- Planifier avec les parents de l'enfant son retour (sauf cas d'hospitalisation)
- Expliquer aux enfants pourquoi l'un des leurs quitte le séjour
- Avertir le répondant / le secrétariat



MALADIES

L'enfant est-il vraiment malade ... ?

Ou s'agit-il de la séparation d'avec la famille ?

▶ ... NON =

- Rassurer, entourer
- Ecrire avec lui une carte postale
- Un verre de sirop, une douceur, etc font parfois des miracles !

▶ ... OUI =

- **Ne pas donner de médicaments sans avis médical**
- Prendre le bulletin d'inscription de l'enfant et aller consulter un médecin si les symptômes sont alarmants (fièvre, changement notable de comportement de l'enfant, etc) et suivre ses consignes
- La direction du séjour avertit les parents, le répondant et le secrétariat. Répondant et secrétariat peuvent venir en appui pour l'information à donner aux parents (assurances, remboursements, ...)

La maladie est-elle contagieuse ... ?

▶ ... NON =

- Avertir le répondant / le secrétariat

▶ ... OUI =

- Appliquer les consignes du médecin concernant le groupe
- Avertir le répondant / le secrétariat qui se charge(nt) d'avertir tous les parents

Un enfant doit-il quitter le camp ou être hospitalisé... ?

▶ ... NON =

- Suivre les prescriptions médicales
- Consulter selon indications du médecin

▶ ... OUI =

- Appliquer les consignes du médecin et lui demander d'informer les parents sur l'état de santé de l'enfant
- Planifier avec les parents de l'enfant son retour (sauf cas d'hospitalisation)
- Expliquer aux enfants pourquoi l'un des leurs quitte le séjour
- Avertir le répondant / le secrétariat



INCENDIE

Constation – découverte d'un foyer ?

▶ ... Alarmer

L'incendie est-il de taille importante ?

▶ ... NON =

- Evacuation préventive si nécessaire (gaz toxiques, fumées, extension du feu)
- Alarmer si nécessaire
- User des moyens d'extinction légers à disposition. Ne pas surestimer ses possibilités !
- Avertir le répondant / le secrétariat

▶ ... OUI =

- Chaque moniteur évacue le dortoir dont il est responsable vers la place de rassemblement et compte ses enfants
- Alarmer
- Protéger ce qui est possible sans prendre de risques
- Avertir le répondant / le secrétariat

Y a-t-il eu des blessés ?

▶ ... NON =

- Attention à l'impact psychologique

▶ ... OUI =

- Appliquer le schéma BLESSURES ou le schéma MALADIES
- Attention à l'impact psychologique
- Alerter le secrétariat / le répondant

Le logement est-il encore utilisable ?

▶ ... NON =

- Alerter le secrétariat / le répondant
- Contact avec les autorités locales pour relogement provisoire

▶ ... OUI =

- Réintégrer les locaux (selon indications des pompiers le cas échéant)
- Rassurer les enfants, leur expliquer, les laisser exprimer leurs émotions
- Alerter le secrétariat / le répondant

Suite →

INCENDIE

Les effets personnels ont-ils été détruits ?

▶ ... NON =

→ Eventuellement, nettoyage si dégâts de fumée / d'eau

▶ ... OUI =

→ Préparer une liste pour les parents, à transmettre au répondant

Information aux parents ?

- Préparée par l'équipe d'encadrement
- Gérée par le répondant

Carte ANNONCE recto-verso sur papier 120 gr pour chaque membre de l'équipe

Ne pas déplacer le blessé, MAIS

- ▶ Si un danger ne peut être écarté pour la vie du blessé ou du sauveteur, le blessé doit être déplacé avec un maximum de précautions.
- ▶ De même, si l'état du blessé le nécessite (p. ex. inconscience), le déplacement s'impose également (position latérale par exemple)



validité été 2009

Nos d'URGENCE

	CH	F	UE
Urgences sanitaires	144	18	112
Gendarmerie	117	17	
Feu	118	18	
Intoxication (conscient)	145	Centre anti-poison Marseille 04 91 75 25 25 SAMU 15	
Intoxication (inconscient)	144		
Montagne (hélicoptère)	1414		
Direction du séjour			
Lieu de résidence			
Médecin			
Hôpital			
Secrétariat VdJ	00 41 (0)21 311 96 18		



validité été 2009

ANNONCE

QUI appelle ?

QUOI ?

QUAND ?

OÙ ? indications précises

COMBIEN ? nombre de victimes
genre de blessure

AUTRE circonstances particulières
dangers imminents
signaler le lieu de l'accident
guider l'ambulance

INTOXICATION ? âge – poids – sexe
substance exacte + quantité
symptômes
mesures déjà prises

PREMIERS GESTES

- ▶ Ne pas se précipiter
- ▶ Analyser – évaluer la situation
- ▶ Repérer les dangers qui subsistent
- ▶ Se protéger et protéger les gens impliqués
- ▶ Eloigner, mettre en sécurité et encadrer les enfants non-impliqués
- ▶ Alarmer
 - Si tiers impliqués : gendarmerie
 - Si tiers impliqués + blessés : urgences sanitaires + gendarmerie
- ▶ Guider les secours (prévoir une personne pour cela)

SUITE →

ANNONCE

QUI appelle ?

QUOI ?

QUAND ?

OÙ ? indications précises

COMBIEN ? nombre de victimes
genre de blessure

AUTRE circonstances particulières
dangers imminents
signaler le lieu de l'accident
guider l'ambulance

INTOXICATION ? âge – poids – sexe
substance exacte + quantité
symptômes
mesures déjà prises

PREMIERS GESTES

- ▶ Ne pas se précipiter
- ▶ Analyser – évaluer la situation
- ▶ Repérer les dangers qui subsistent
- ▶ Se protéger et protéger les gens impliqués
- ▶ Eloigner, mettre en sécurité et encadrer les enfants non-impliqués
- ▶ Alarmer
 - Si tiers impliqués : gendarmerie
 - Si tiers impliqués + blessés : urgences sanitaires + gendarmerie
- ▶ Guider les secours (prévoir une personne pour cela)

SUITE →

Ne pas déplacer le blessé, MAIS

- ▶ Si un danger ne peut être écarté pour la vie du blessé ou du sauveteur, le blessé doit être déplacé avec un maximum de précautions.
- ▶ De même, si l'état du blessé le nécessite (p. ex. inconscience), le déplacement s'impose également (position latérale par exemple)



validité été 2009

Nos d'URGENCE

	CH	F	UE
Urgences sanitaires	144	18	112
Gendarmerie	117	17	
Feu	118	18	
Intoxication (conscient)	145	Centre anti-poison Marseille 04 91 75 25 25 SAMU 15	
Intoxication (inconscient)	144		
Montagne (hélicoptère)	1414		
Direction du séjour			
Lieu de résidence			
Médecin			
Hôpital			
Secrétariat VdJ	00 41 (0)21 311 96 18		



validité été 2009